

Compte rendu de séance

Séance du 17 Mai 2018

L' an 2018 et le 17 Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
CLOUET Nathalie Maire

Présents : Mme CLOUET Nathalie, Maire, Mmes : AYGALENC Monique, HURTEAU Sabrina, JACQUEMIN Marie, MADDALIN Christine, MASSET Geneviève, MOREL Patricia, POTTIER Soazig, MM : BESNIER Laurent, DAHIOT Daniel, GILBERT Loïc, GLINCHE Eric, HERVOUIN Jean-Jacques, LOUAISIL Pascal, POTTIER Christian, ROBERT Elie, SEBILLET Sébastien, VALOTAIRE Denis

Excusée : COCONNIER Sonia, a donné pouvoir à Elie ROBERT

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 17

Date de la convocation : 11/05/2018

Date d'affichage : 11/05/2018

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture d'Ille et Vilaine
le :

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : M. POTTIER Christian

Ordre du jour

- 18-034 - Réhabilitation de l'ancienne poste en boulangerie - marchés - avenant
- 18-035 - lotissement la clef des champs - Mandat de vente - Notaire Maître Le Conte
- 18-036 - Personnel : Création d'un poste Adjoint technique 2e classe
- 18-037 - DSIL - Dotation de Soutien à l'Investissement Local - Réhabilitation d'un bâtiment en auto-école et logement
- 18-038 - Quartier Ouest études d'aménagement et sécurisation de voirie et mission de maitrise d'oeuvre : Choix du maître d'oeuvre

- 18-039 - Convention d'accueil d'un spectacle dans le cadre du festival Désarticulé et attribution de subvention
- 18-040 - Segilog : Contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services (renouvellement)
- 18-041 - SMICTOM Convention d'enlèvement des déchets assimilés aux déchets ménagers
- 18-042 - Lotissement "La clef des champs" : vente de lots
- 18-043 - Budget commune 2018 : devis divers
- 18-044 - Modification du tableau des effectifs du personnel
- 18-045 - Avenant n°3 Contrat de maîtrise d'oeuvre : Réhabilitation d'une ancienne Mairie et école en 5 logements
- 18-046 - Avenant n° 2 Contrat de Maîtrise d'œuvre : Réhabilitation d'une ancienne poste en un logement et une boulangerie
- 18-047 - Avenant n°1 Contrat de Maîtrise d'œuvre : Réhabilitation d'un ancien garage en autoécole et un logement

18-034 - Réhabilitation de l'ancienne poste en boulangerie - marchés - avenant

Vu la délibération n°16-115 du Conseil Municipal réuni le 21 décembre 2016 autorisant Madame le Maire à signer les marchés avec les entreprises déclarées attributaires ;
 Considérant que certains travaux complémentaires doivent être réalisés:

Lot	Entreprise	Marché en € HT	Avenant n°1 € HT	Avenant n°2 € HT	Avenant n°3 € HT	Nouveau montant du marché en € HT
Sanitaire WMC	Quark habitat	18 000,00	2 145.56			20 145.56
Gros oeuvre	BTEM	22 480,75	900,00	1 593,13	3 741	28 714,88
Isolations cloisons sèches	HERVAGault	26 794.90	-755.04			26 039,86

Le Conseil Municipal

APPROUVE la conclusion de ces avenants ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ces avenants.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

18-035 - lotissement la clef des champs - Mandat de vente - Notaire Maître Le Conte

Madame le Maire expose :

58 lots à bâtir bornés et vialibilisés, libre constructeur d'une surface de 302 à 826 m² sont à vendre dans le lotissement la clef des champs.

Le prix du m² est fixé à 72 € TTC (SOIXANTE DOUZE EUROS)

La rémunération du notaire serait de 600 € TTC par lot (SIX CENTS EUROS) à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal valide :

- l'acte notarié
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents concernant cette affaire.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

18-036 - Personnel : Création d'un poste Adjoint technique 2e classe

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le recrutement d'un 4^e agent est nécessaire pour le bon fonctionnement des services techniques

Madame le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve :

- la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet
- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier le tableau des emplois
- d'inscrire au budget les crédits correspondants
- que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01 juin 2018

A la majorité (pour : 17, contre : 0, abstentions : 2)

18-037 - DSIL - Dotation de Soutien à l'Investissement Local - Réhabilitation d'un bâtiment en auto-école et logement

Le Conseil Municipal

APPROUVE la réhabilitation d'un bâtiment en auto-école et logement rue du Docteur Lebreton

VALIDE le montant estimatif de l'opération au stade de l'APD qui s'élève à 186 912.50 € HT
SOLLICITE une aide financière au titre du DSIL - Dotation de Soutien à l'Investissement Local

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

18-038 - Quartier Ouest études d'aménagement et sécurisation de voirie et mission de maîtrise d'oeuvre : Choix du maître d'oeuvre

Vu la délibération autorisant Madame Le Maire à engager une étude d'aménagement et de sécurisation de la voirie ainsi que la mission de maîtrise d'oeuvre, une consultation a été lancée le 5 avril 2018 afin de retenir une équipe de maîtrise d'oeuvre.

La commission a choisi de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par le candidat "TECAM" aux conditions ci-après :

- Etude d'aménagement et de sécurisation de la voirie :
montant global et forfaitaire de 18 560 HT, soit 22 272 € TTC,
- Mission de maîtrise d'oeuvre et OPC : taux de rémunération fixé à 3.10 %
et montant provisoire de 34 100 € HT, soit 40 920 € TTC.

Le Conseil Municipal

VALIDE l'attribution du marché à TECAM pour les montants indiqués ci-dessus

AUTORISE Madame le Maire à signer le marché et toutes les pièces le concernant.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

18-039 - Convention d'accueil d'un spectacle dans le cadre du festival Désarticulé et attribution de subvention

L'association "Rue des arts" a pour but d'organiser des festivals culturels et artistiques dédiés aux arts de la Rue.

La commune de Bais accueillera un spectacle dans le cadre du festival Desarticulé le samedi 16 juin 2018 au CRAPA.

L'association "Rue des Arts" s'engage à payer la compagnie pour le spectacle proposé dans le cadre de sa programmation. En contrepartie, la commune s'engage à participer au financement du festival Désarticulé pour la somme de 1 500 €.

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents concernant cette affaire.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

18-040 - Segilog : Contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services (renouvellement)

Le Conseil Municipal

VALIDE les termes du contrat entre Segilog et la commune pour la cession du droit d'utilisation de logiciels pour le service administratif et pour une prestation d'assistance, de suivi et de développement pour une durée de 3 ans

AUTORISE Madame le Maire à signer ce contrat.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

18-041 - SMICTOM Convention d'enlèvement des déchets assimilés aux déchets ménagers

La convention a pour objet de définir les conditions et les modalités de prise en charge par le SMICTOM des déchets assimilés aux déchets ménagers produits par le client, en vue de leur élimination.

La présente convention est conclue pour une durée de 12 mois à compter du 1er mai 2018 et sera renouvelée pour des périodes de durée identique.

Le Conseil Municipal :

APPROUVE cette convention et annexe,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents concernant cette convention.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

18-042 - Lotissement "La clef des champs" : vente de lots

Vu la délibération n°16-107 du 29 novembre 2016 fixant le prix de vente des lots du lotissement "La Clef des Champs",

Vu les courriers des personnes intéressées par l'achat d'un lot,

Le Conseil Municipal

DECIDE de vendre à Monsieur Pierre MERIL et Ophélie BARDOT le lot n°26 et à Iwona et Michal OBSTOJ le lot 8;

AUTORISE Madame le Maire à signer les compromis de vente et les actes de vente à recevoir par Maître Le Comte, Notaire à Louvigné de Bais ;

DIT que la recette correspondante sera inscrite au budget annexe « Lotissement La Clef des Champs ».

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

18-043 - Budget commune 2018 : devis divers

Le Conseil Municipal

APPROUVE les devis suivants (à payer en investissement) :

BUDGET PRINCIPAL		
Ecole remplacement de jeux	SYNCRONICITY	15 169,14 € TTC
Ancienne Mairie Ancienne ECOLE - Création espaces verts	PEPINIERES 4 SAISONS	892,73 € TTC
Autoécole - logement : Etude thermique	FLUELEC	960,00 € TTC
Voirie 2018 - PATA	PIGEON	21 300,00 € TTC
Voirie 2018 - réfection de voies	PIGEON	22 261,20 € TTC
Cellule des médecins - Electricité et plomberie	EPC MARCHAND	7 674,78 € TTC
Boulangerie - terrasse et lambris	DOISNEAU	1 188,51 € TTC
Armoire Bureau + étagère offerte	TOP OFFICE	399 € TTC

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

18-044 - Modification du tableau des effectifs du personnel

- Vu la commission du personnel en date du 15 mai 2018

Le Conseil Municipal :

-DECIDE de modifier le tableau des effectifs comme suit :

AJOUTE

Service	Poste	temps de travail	Date d'effet
Services techniques	Adjoint technique 2e classe	35/35	01/06/2018
Administratif	Rédacteur	35/35	23/04/2018

SUPPRIME

Service	Poste	temps de travail	Date d'effet
Services techniques	Adjoint technique principal 2e classe	35/35	01/12/2017

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

18-045 - Avenant n°3 Contrat de maîtrise d'oeuvre : Réhabilitation d'une ancienne Mairie et école en 5 logements

Le Conseil Municipal,

VALIDE la modification de la dénomination du mandataire.

L'agence Jaouen et Rimbault devient cf.architecture.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

18-046 - Avenant n° 2 Contrat de Maîtrise d'œuvre : Réhabilitation d'une ancienne poste en un logement et une boulangerie

Le Conseil Municipal,

VALIDE la modification de la dénomination du mandataire.

L'agence Jaouen et Rimbault devient cf.architecture.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

18-047 - Avenant n°1 Contrat de Maîtrise d'œuvre : Réhabilitation d'un ancien garage en autoécole et un logement

Le Conseil Municipal,

VALIDE la modification de la dénomination du mandataire :

L'Agence Jaouen et Rimbault devient cf.architecture.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

Séance levée à 00 heure